



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BM-SSC/1/2/Rev.2/Corr.1  
3 novembre 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA  
COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Montréal, 6-8 novembre 2006  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### ÉLÉMENTS D'UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Note du Secrétaire exécutif*

*Rectificatif*

*Page 5*

Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 12 :

13. Dans les paragraphes 18 et 19.6 du document final adopté par la quatorzième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane en septembre 2006, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé que la coopération Sud-Sud avait un rôle à jouer dans le contexte général du multilatéralisme et ont demandé que soit renforcée la coopération Sud-Sud, y compris en renforçant les capacités des institutions et des mécanismes pertinents, en tant que moyens indispensables de promouvoir et de préserver le multilatéralisme et les processus multilatéraux. Dans le paragraphe 196 de ce même document, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont appelé la communauté internationale à continuer d'aider les pays en développement à intégrer les principes du développement durable dans leurs stratégies de développement nationales et à inverser la tendance à la disparition de leurs ressources environnementales, y compris par l'application de l'Objectif biodiversité 2010.

et ajuster en conséquence la numérotation des paragraphes qui suivent.

-----

\* UNEP/CBD/BM-SSC/1/1.